economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

#couverturesantifeu

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Avertissement concernant les couvertures anti-feu : « Pas indiqué pour friteuses en feu »

**Bruxelles, le 6 mai 2015 – Ces dernières années, plusieurs tests ont démontré que la plupart des couvertures anti-feu ne suffisaient pas à éteindre les friteuses en feu. C'est pourquoi dorénavant un avertissement sera placé sur l'emballage, indiquant que ces couvertures ne permettent pas d'éteindre ce type de feu.**

Ces dernières années, des tests réalisés notamment par le SPF Economie ont démontré que la plupart des couvertures anti-feu, même si elles avaient été contrôlées et approuvées par des laboratoires indépendants, ne permettaient pas d'éteindre les friteuses en feu. La raison de ces résultats contradictoires réside surtout dans la description de la méthode appliquée pour effectuer les tests suivant la norme officielle. En effet, cette méthode permet par exemple d'exécuter le test de différentes manières. Aussi, certains laboratoires effectuent ces tests d'une façon qui n'est pas du tout réaliste pour un consommateur ordinaire non expérimenté.

### Retrait du commerce ou avertissement

Afin de résoudre cette situation problématique, à la demande du vice-premier ministre Kris Peeters, le SPF Economie s'est concerté avec les fédérations sectorielles Agoria et COMEOS. Les firmes ont maintenant le choix : soit elles retirent les couvertures anti-feu du commerce, soit elles les munissent d'un avertissement mentionnant qu'elles ne sont pas indiquées pour éteindre les friteuses ou les huiles en feu. De telles couvertures restent toutefois très utiles pour éteindre des vêtements ou des débuts d'incendie de moindre importance, comme p.ex. une poubelle en feu.

### Adaptation de la méthode de test

Le SPF Economie a également pris contact avec la Commission européenne et les offices de normalisation afin qu'ils adaptent la méthode de test pour qu'elle corresponde mieux à la situation dans laquelle un consommateur utilise ces couvertures. Les résultats de la révision de la norme européenne sur ces dispositifs anti-feu sont attendus pour la fin de cette année.

N° d'entreprise : 0314.595.348

Rue du Progrès, 50
1210 Bruxelles
T +32 (0) 2 277 51 11
F +32 (0) 2 277 51 07
info.eco@economie.fgov.be
http://economie.fgov.be

.be

#couverturesantifeu

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Quelques conseils importants

Le SPF Economie donne les conseils suivants lors de l'achat et de l'utilisation de *moyens d'extinction :*

- lisez attentivement le mode d'emploi et vérifiez biens les indications et contre-indications du moyen d'extinction ;
- répétez régulièrement cette opération, de sorte que vous sachiez quoi faire en cas d'incident ;
- n'utilisez jamais un moyen d'extinction afin d'éteindre des feux pour lesquels il n'a pas été conçu; pour les huiles en feu, il y a par exemple spécifiquement des extincteurs de type F ;
- le consommateur n'a que rarement l'occasion de s'exercer à étendre un feu; si vous en avez l'occasion, profitez-en ;
- une formation est toujours utile ;
- regardez sur internet comment utiliser un extincteur à bon escient.

En cas d'incendie, surtout restez calme. Ne versez jamais d'eau sur une huile en feu (friteuse, fondue, etc.) : cela provoque des jets de flamme et projette de l'huile brûlante. Si vous n'avez pas de moyens d'extinction spécifiques à votre portée, vous pouvez toujours lutter contre une friteuse en feu à l'aide d'un tissu humide (pas un tissu mouillé). Veillez toujours à ce que l'alimentation en air soit coupée.

## Pour de plus amples informations

**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**
Chantal De Pauw – Porte-parole
**Adresse :** City Atrium, Rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles
**Tél.** : 02 277 76 64 / **GSM** : 0476 45 75 95
**E-mail** : chantal.depauw@economie.fgov.be
**Twitter** : @chantaldepauw / @spfeconomie
https://www.facebook.com/SPFEco / http://economie.fgov.be

N° d'entreprise : 0314.595.348